



## Réunion annuelle du 29 septembre 2017

Salle des fêtes de Chambon – Sud Touraine

### Clubs ou associations présentes :

LesTamalous de Rotomagos, AS Fondettes, Ekiden de Touraine, Magis'Trail Luynes, Marathon Azay-le-Rideau, ASCORI, Jogg'in'Tours, Trail de l'Orchidée, Association Sport Nature Bourgueillois, La Ballanaise, Foulées de Chambon, Association Les Foulées du Noble Joué, Amicale Fêtes et Loisirs VAB, ACDC Descartes, Association des Foulées de Parçay, Association Droit de Savoir des Enfants du Népal, Foulées de Chaumussay, SMAC, Team Trail Touraine, USEAB Running, Association Tours'N Aventure, ADC Loches, USSP, Corrida de Chambray-les-Tours, 10&20kms de Tours - Marathon Loire Valley, Bol d'Air de St. Av', Courir au Château de La Bourdaisière, La Ligueilloise, Corrida Bacchus, RS Saint-Cyr, Trail de l'Etang du Louroux, Trek Tours Endurance.

### Excusés:

Trail des Ferrillons, La Ronde Solidaire, Les Foulées MH, Le Relais d'Oésie, Athlé Nouzilly, CA Chinon, Ronde du Château d'eau, Trail Again, Foulées Amboisiennes.

### Absents:

Foulées IAE, Trail des Durs à Cuir, Courir Santé, Corrida d'Esvres, Association Castel Loisirs.

.  
35 organisations présentes sur 47, le quorum est donc atteint, le PV est approuvé.

## Début de réunion à 20h

Présents à la tribune, Mr Yann FRADON Inspecteur Jeunesse et Sport, Mr Alain JAHAN Président du Comité FFA37 et Vice-Président du CDOS37, Mr Dominique JEANNEAU Président de la CDCHS37, Mr Patrick BENOIST secrétaire CDCHS37, Mr Nicolas PIN et Mr Patrice FOUASSON Juges Arbitres.

Le président de la cdchs37 prend la parole : « C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans cette salle mise à notre disposition par la Mairie de CHAMBON et de son Maire Mr Dominique MAURICE que nous tenons à remercier vivement. »

Dans la salle, Mr Dominique MAURICE, maire de Chambon nous accueille : « Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons avec mon équipe, je suis heureux de vous compter si nombreux ce soir et vous souhaite de passer une bonne réunion. Un buffet et le pot de l'amitié vous seront proposés en fin de séance. »

Le président du Comité 37 ouvre la séance et prend la parole :  
« Si je suis à vos côtés ce soir c'est d'abord parce que je suis le Président de TOUS les athlètes !  
- J'ai choisi de passer cette année au plus près du terrain pour apporter mon soutien aux organisateurs et tous les athlètes.

- Cela m'a permis de mesurer l'aspect sécurité (les signaleurs, les secouristes) et la logistique (fléchage, parking...), j'évoque le souhait et l'importance de voir présent sur toutes les courses 2018 un médecin.
- Je salue l'accompagnement et l'investissement des communes.
- Je salue l'accompagnement des politiques (maires, adjoints, conseillers départementaux, députés)
- En conclusion, j'ai beaucoup de respect pour le travail fait par les membres de la CDCHS et les organisateurs des courses Hors Stade du département »

Le secrétaire de la CDCHS prend la parole : « Bienvenue à toutes et à tous et MERCI, au nom de la Commission d'avoir répondu présents à notre réunion de ce soir qui a pour but principalement de finaliser le calendrier des courses hors stade pour la saison 2018, et de vous faire un bilan succinct de la saison sportive 2017.

Mais avant de vous lire notre ordre du jour, je me dois de vous présenter, même si certains d'entre vous les connaissent déjà les personnes présentes à cette table.

- Mr Alain JAHAN – Président du Comité FFA37 et Vice Président du CDOS 37 (Comité Départemental Olympique et Sportif)

- Nicolas PIN – Juge Arbitre et licencié A3T

- Patrice FOUASSON – Juge Arbitre et licencié AS Fondettes

- Jean-Pierre DAVIAUD qui interviendra sur le logiciel Race Result

- Yann FRADON – Inspecteur de la Direction Départementale Jeunesse et Sport

Je voudrais également vous présenter les membres de la Commission Départementale des Courses Hors Stade d'Indre-et-Loire :

- Dominique JEANNEAU - notre Président – Licencié USSP

- Jeannine MARIN – Starter Fédéral et licenciée au RSSC

- Patrick CHUETTE – Trésorier et licencié à l'ASPTT TOURS

- Karl WOHL – notre photographe officiel et licencié à l'USRAC

- René LAVAINÉ – non licenciée et organisateur du Trail des Ferrillons

- Christian VILLAIN – licencié à l'ADC Loches

Et moi-même, Patrick BENOIST - Secrétaire et licencié au SMAC »

Dominique JEANNEAU s'adresse aux membres de la CDCHS et les remercie pour leur investissement personnel, leur disponibilité et le travail effectué tout au long de l'année.

Le procès-verbal de la réunion du 30 Septembre 2016 est adopté à la majorité des 35 organisateurs présents.

Les récompenses départementales du 100km et marathons sont remises par Mr Yann FRADON et Mr Dominique JEANNEAU :

**Sylvain LECLERC – AS FONDETTES**

Champion Départemental de 100 kms

Cléder en Bretagne - 09/07/2017

8h42'32''

**Nelly DEPOND – RSSC**

Championne Départementale

de Marathon

Tours - 24/09/2017

4h02'08''

**David LE BRONNEC – JR 37**

Champion Départemental

de Marathon

Tours - 24/09/2017  
2h58'01 ''

Le Président de la cdchs37 prend la parole :

« Bonne année pour les courses hors stade, bonne pour la qualité de nos organisations et évoque la hausse en nombre de participants. Bravo quand même aux organisateurs qui ont le mérite et le courage d'organiser et aux municipalités qui soutiennent ces organisations, sans oublier tous leurs partenaires.

En 2018, 1 organisation malheureusement disparaît, « Le Trail des Fépillons » dû à un manque et une certaine démotivation des bénévoles et de ses organisateurs. Nous vous annonçons le retour du Marathon d'Azay-le-Rideau et sa fameuse Pomme-Poire, de la Pyjama Party à Tours et des Foulées du Lac à Château-la-Vallière. Une nouvelle course apparaît au calendrier, La Ligueilloise. A noter que les nouvelles courses de l'année, Semblancay, le Boulay, les Foulées MH et Château-Renault ont su proposer dès leur première, des organisations de très belle facture ! Pour revenir sur la fin de l'année 2016, merci encore à l'organisation Courir-Santé d'avoir permis à de jeunes athlètes licenciés de participer à la Coupe des Ligues à la Ville-aux-Dames et d'avoir un plateau de qualité à moindre coût !

Les 20km de Tours sont labélisés « Régional », permettant aux athlètes FFA de marquer des points pour leur club, le marathon de Tours ayant lui un label « National ». Nicolas PIN vous fera le tour des labels un peu plus tard.

Les recommandations de la Préfecture d'Indre-et-Loire sur la sécurité sont rappelées aux organisateurs par Patrick BENOIST, puis revient sur les contrôles des courses effectués cette année et la gestion du matériel technique loué par la cdchs37 aux organisateurs.

Rappel est fait sur l'attestation d'assurance à fournir ainsi que de l'attention à porter sur la véracité des certificats médicaux lors des inscriptions, en particulier sur le caractère d'authenticité et la conformité des textes en vigueur réclamés par la FFA.

Au sujet de la réception au Comité FFA : « c'est mieux mais il faut encore plus de rigueur, certaines organisations ne suivent pas toujours les instructions de constitution de leur dossier. La liste des documents obligatoires est disponible sur le site web <https://www.cdchs37.net/>, il suffit de le consulter et sachez que le téléchargement numérique est possible.

Merci de prendre en compte ces remarques, pour éviter tout retard de traitement, une info importante : à partir du 1er novembre 2017 les dossiers seront traités à Tours.

Rappel en ce qui concerne le matériel : Les horaires pour le retour matériel se feront tous les mardis de 14h30 et 16h et la prise en charge entre 16h et 17h le même jour à la Maison des Sport. Avec l'achat du chrono à puces, le nombre de caisses de protection devient important ; il faut donc prévoir un véhicule de type utilitaire ou une remorque pour venir chercher le matériel. Respecter les horaires fixés par le Comité et merci de rendre le matériel dans le même état que vous l'avez trouvé. Tous les exemplaires de contrat de location sont disponibles sur le site de la CDCHS37.

Achats matériel : Pour 2018, plusieurs idées d'investissement sont prévues, par exemple, des gyrophares qui seront mis à disposition, une toile pliante pour protéger les personnes qui gèrent la course ou pour prêter aux organismes de secours et le changement de la première antenne par le nouveau modèle proposé par Race Result.

Intervention de Jean-Pierre DAVIAUD :

« Le système Race result est de plus en plus utilisé et cela nous impose des règles :

Prendre soin du matériel et signaler tout problème rencontré

Ne pas hésiter à me joindre pour toute question et formation supplémentaire sur l'utilisation du logiciel Race Result.

Insister sur la gestion de distribution impérative des puces avec le dossard (dans pochette transparente ou enveloppe, rappel par affichage de la bonne mise en place des puces sur la chaussure)

Insister sur la mise en place de l'arrivée et de la récupération des puces (sécuriser par un barrièrage pour filtrer les arrivées avec la récupération des puces) et surtout avoir un vrai suivi des relances sur les puces non rendues. »

Intervention de Nicolas PIN assisté de Patrice FOUASSON les juges arbitre, qui reviennent sur les évolutions de la nouvelle réglementation FFA :

-Protection de la vie privée : informer les participants sur la publication des noms et des photos

-Attention aux différents types de licences FFA.

-Le participant doit pouvoir justifier son identité lors du retrait de dossard

-Plan du parcours et moyens d'accès à fournir au dispositif médical en cas d'intervention, surtout pour les trails.

-Abandon d'un concurrent : l'organisateur est responsable de son retour à l'arrivée

-Prendre soin du balisage des parcours de trails

-Ekiden : 1 seul relais dans 1 seule équipe

-Contrôle anti-dopage : y penser au cas où...

-Prise en compte du dénivelé positif (100 m rajoute 1 km) pour les distances autorisées à chaque catégorie d'âge :

exemple : 14 km avec 200 en D+ ⇒ 16 km donc les cadets sont interdits de participer

Utilisation de CALORG :

-Identifiants : Bouton « Mot de passe oublié »

-Tenir à jour vos coordonnées « organisateur »

Divers :

- Oubli de rajouter les épreuves à la compétition

- Ajoutez la distance dans le libellé de l'épreuve

- Ne pas attendre la date définitive de votre compétition pour s'inscrire

- Majoration uniquement renseigné pour tarif d'inscription

- Oubli de la « validation » du dossier par l'organisateur

Les Labels 2018 :

Feuille de jury à envoyer à J-7 (CD et CRCHS, officiels, off Logica)

Etre disponible pour le ou les officiel(s) avant l'épreuve

8 demandes de label FFA pour 2018 en Indre & Loire :

-10 km de Fondettes - label régional

-10 km Foulées de l'Arche Tours - label régional

-10 km de La Ville aux Dames - label régional

-semi marathon de Sainte Maure - label régional

-20 km de Tours - label national

-Marathon d'Azay Le Rideau - label régional

-Marathon de Tours - label national

-Ekiden de Ballan-Miré - label régional

Présentation des finances de la CDCHS et du budget prévisionnel qui sont à « l'équilibre » : aucune remarque n'est à signaler.

Le calendrier 2018 est présenté pour contrôle et validation : aucune remarque n'est à signaler.

Présentation du calendrier des Championnats Départementaux 2018 :

**10km** à Fondettes le 18 Mars

**Semi-Marathon** à Ste Maure-de-Touraine le 2 Septembre

**Marathon** à Azay-le-Rideau le 15 Avril

**Ekiden** à Ballan-Miré le 25 Mars

**Trail Court** à Saint-Epain le 13 Mai

La parole est donnée à Mr Yann FRADON, inspecteur de Jeunesse et Sport d'Indre-et-Loire qui revient en particulier sur les protocoles de sécurité et le bon respect des règlements ainsi que des précisions sur l'article D. 231-1-3. Sous réserve des dispositions des articles D. 231-1-4 et D. 231-1-5, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans. Cela ne concerne que les licenciés, les non-licenciés devant toujours présenter un certificat de moins d'un an.

Mr FRADON poursuit son intervention avec la présentation du décret 2017-1279 du 09 août 2017 :

*Publics concernés : organisateurs des manifestations sportives motorisées ou non motorisées se déroulant sur la voie publique ou sur circuits.*

*Objet : simplifier les procédures pour l'organisation des manifestations sportives.*

*Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication. Toutefois, les concentrations et manifestations qui ont fait l'objet d'une autorisation avant la date de publication du décret restent régies*

*par les dispositions en vigueur à la date de délivrance de cette autorisation. Il en est de même pour les manifestations et concentrations qui doivent se dérouler dans les quatre mois suivant la publication du présent décret. Les homologations de circuit délivrées avant la date de publication du présent décret restent valables jusqu'à la date de leur expiration.*

*Notice : afin de simplifier la procédure relative à l'organisation des manifestations sportives, il est prévu de passer à un régime de déclaration pour les compétitions sans véhicule terrestre à moteur, les concentrations de plus de 50 véhicules à moteur et les randonnées de plus de 100 participants ainsi que pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur se déroulant sur circuit homologué permanent. Ces manifestations sont organisées après avis de la fédération délégataire compétente. Il est en outre créé une obligation de déclarer les manifestations dans les disciplines sportives pour lesquelles aucune fédération n'a reçu délégation.*

*Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité des événements sportifs motorisés et de simplifier les procédures d'autorisation et d'homologation des manifestations et des circuits de vitesse, ce décret prévoit de nouvelles obligations en matière de sécurité des spectateurs, la précision du champ des circuits soumis à homologation et des manifestations soumises à autorisation, l'allègement de la procédure d'homologation lors de simples modifications du tracé des circuits. Le décret prévoit également la création d'une contravention de 5e classe sanctionnant l'exploitation d'un circuit non homologué ainsi qu'une sanction pénale à l'encontre des spectateurs qui contreviennent aux interdictions édictées par les organisateurs.*

*Enfin, dans le cadre de la création d'un nouveau régime applicable aux manifestations sportives se déroulant sur les voies publiques ouvertes à la circulation, le code de la route est modifié afin de contraindre les usagers à céder le passage lors du déroulement d'une épreuve.*

*Références : les dispositions du code du sport, du code de la route, du code de procédure pénale et du code de l'environnement modifiées par le décret peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).*

Il termine son allocution par des félicitations aux organisateurs, aux membres de la cdchs37 et à son président, et souligne que cette année sportive pour la course à pied dans le département est de bonne facture.

**Fin de réunion à 22h30.**

La prochaine réunion annuelle se déroulera le 28 septembre 2018 à Luynes, sur la proposition des organisateurs de Magis'Trail.

Pour le Président, le secrétaire Patrick BENOIST.

